

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 décembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI seize décembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Marion BARRAUD, Didier MULLER à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Mme Valérie BERNARD arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile AUDET)

Mme Anna AUBOIS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pierre SABATIER)

M. Rémi CHABRILLAT arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Thomas WEIBEL)

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Cécile LAPORTE)

Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI

Rapport N° 33
FINANCEMENT EXCEPTIONNEL AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS -
FEDERATION DU PUY-DE-DOME

Le Secours Populaire Français – Fédération du Puy-de-Dôme mène dans le cadre de ses actions en faveur des personnes les plus précaires, des actions de soutien des plus jeunes, en particulier en matière d'accompagnement scolaire.

Pendant la première période de confinement, avec la mise en place des cours en distanciel l'association a fait le constat d'un défaut d'équipement informatique correct des jeunes accompagnés.e.s.

Afin de pallier aux difficultés d'acquisition de ces équipements pour des familles dans la grande précarité, l'association propose d'investir dans l'achat de cent ordinateurs de manière à ce que les enfants dotés puissent travailler correctement de chez eux.

Par ailleurs, l'association mettra en œuvre des dispositifs d'accompagnements à l'usage des outils numériques pour les familles concernées. En effet la fracture numérique se traduit évidemment par un manque d'équipements, mais aussi par un manque de savoir-faire dans les usages numériques.

Ainsi, les familles et les enfants bénéficiaires seront suivis pendant plusieurs semaines par des bénévoles qui auront en charge leur formation.

Cette action permettra de réduire les risques de décrochage scolaire et favorisera l'égalité des chances pour les jeunes bénéficiaires.

La distribution du matériel informatique se fera en lien avec les établissements scolaires.

Pour la réalisation de ce projet, le Secours Populaire Français – Fédération du Puy-de-Dôme sollicite la ville pour un montant de 10 000 € sur un montant prévisionnel global de 30 000 €. L'association sollicite des co-financements auprès du Conseil Départemental et de mécènes pour des montants respectifs de 10 000 € et 5000 €. Les 5000 € restant seront pris sur les fonds propres de l'association.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la lutte contre les discriminations.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de 9900 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 DEC. 2020**

Pour le Maire, et par délégation
L'Adjointe à l'Egalité des Droits



Magali GALLAIS

